

# PROCÈS-VERBAL

## Comité syndical du 3 décembre 2025

Date de convocation : 25 novembre 2025

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE			
<b>ARDENTES</b>	Titulaire	Gilles CARANTON	Absent
	Suppléant	Jacky PINCHAULT	Absent
<b>ARTHON</b>	Titulaire	Pascale BAVOUZET	Absente
	Suppléante	Nathalie JAMET	Absente
<b>CHÂTEAUROUX</b>	Titulaire	Gil AVÉROUS	Excusé
	Suppléant	Stéphane ZECCHI	Excusé
<b>CHÂTEAUROUX</b>	Titulaire	Tony IMBERT	Absent
	Suppléant	Denis MÉRIGOT	Absent
<b>CHÂTEAUROUX</b>	Titulaire	Michel GEORJON	Présent
	Suppléant	Roland VRILLON	
<b>CHÂTEAUROUX</b>	Titulaire	Chantal MONJOINT	Excusée
	Suppléante	Catherine RUET	Présente
<b>CHÂTEAUROUX</b>	Titulaire	Catherine DUPONT	Présente
	Suppléant	Dominique TOURRES	
<b>COINGS</b>	Titulaire	Martine LACOTTE	Absente
	Suppléante	Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN	Absente
<b>DÉOLS</b>	Titulaire	Luc DELLA-VALLE	Présent
	Suppléant	Frédéric PAILLOUX	
<b>DIORS</b>	Titulaire	Christian BARON	Présent
	Suppléant	Philippe DEVAULT	Présent
<b>ÉTRECHET</b>	Titulaire	Jean PINIER	Présent
	Suppléante	Évelyne PETIOT	
<b>JEU-LES-BOIS</b>	Titulaire	Jacques BREUILLAUD	Présent
	Suppléante	Annabelle LELONG	
<b>LE POINÇONNET</b>	Titulaire	Jean-Michel FORT	Présent
	Suppléante	Frédéric CAGNATO	
<b>LUANT</b>	Titulaire	Bernard AUJEAN	Absent
	Suppléant	Stéphane PETIT	Absent
<b>MÂRON</b>	Titulaire	Éric FRESNEAU	Absent
	Suppléante	Agnès PERROT	Absente
<b>MONTIERCHAUME</b>	Titulaire	Christine RENAUDET	Présente
	Suppléant	Patrick DAVID	
<b>SAINT-MAUR</b>	Titulaire	Ludovic RÉAU	Absent
	Suppléant	Éric BERGOUGNAN	Absent
<b>SASSIERGES-SAINTE-GERMAIN</b>	Titulaire	Marc BLANCHET	Absent
	Suppléant	Renaud CARBONNE	Absent

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE L'INDRE BRENNE			
ARGY	Titulaire	Bernadette VILLEMONT	Présente
	Suppléant	Patrick BOURBON	
BUZANÇAIS	Titulaire	Nicolas THOMAS	Présent
	Suppléant	Régis BLANCHET	
CHÉZELLES	Titulaire	Philippe YVON	Présent
	Suppléant	Olivier PONROY	
LA CHAPELLE ORTHEMALE	Titulaire	Bernard HUARD DE VERNEUIL	Absent
	Suppléant	Christophe MORIN	Absent
MÉOBECQ	Titulaire	Dany BADET	Excusé
	Suppléante	Chantale VILLIÈRE	Excusée
NEUILLAY-LES-BOIS	Titulaire	Patrice BOIRON	Présent
	Suppléante	Françoise GUILLAUME	
NIHERNE	Titulaire	Bruno MARDELLE	Absent
	Suppléante	Séverine GAGNERON	Absente
SAINT-GENOU	Titulaire	Patrice PERRAT	Absent
	Suppléante	Martine BOPPER	Absente
SAINT-LACTENCIN	Titulaire	Sylvie OBOUH-FÉGUÉ	Excusée
	Suppléante	Séverine CHAUVIN	Excusée
SOUGÉ	Titulaire	Claude NIVET	Présent
	Suppléant	Dominique PERROT	
VENDOEUVRES	Titulaire	Christophe VANDAELE	Présent
	Suppléante	Caroline MARCOU	
VILLEDIEU-SUR-INDRE	Titulaire	Xavier ELBAZ	Présent
	Suppléante	Claudine LARDEAU	

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX		
ARDENTES	Nolwenn FORTUIT	Absente
BUZANÇAIS	Frédérique MÉRIAUDEAU	Excusée
BUZANÇAIS	Régis BLANCHET	Excusé
CHÂTEAUROUX 2	Jean-Yves HUGON	Absent
LEVROUX	Nadine BELLUROT	Absente
LEVROUX	Philippe MÉTIVIER	Absent
SAINT-GAULTIER	Lydie LACOU	Présente

Membres en exercice	37
Membres présents	17
Pouvoirs	4
Gil AVÉROUS donne pouvoir à Michel GEORJON	1
Dany BADET donne pouvoir à Claude NIVET	1
Régis BLANCHET donne pouvoir à Patrice BOIRON	1
Frédérique MERIAUDEAU donne pouvoir à Christophe VANDAELE	1
Nombre total de votes comptabilisés	21

INVITÉS (ÉES)		
Caroline GAULTIER-PERRAT	Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne	Absente
Alexis CHOUTET	Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole	Absent
Philippe GUILLOT	Conseil de Développement Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Mathilde FOUCHE	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusée
Dominique BOUÉ	Conseil régional Centre-Val de Loire	Absent
Corine JOUHANNEAU	Conseil régional Centre-Val de Loire	Présente
Emilie PIETU	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusée
Christophe AUFRÈRE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Valérie DEVINEAU	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Élodie JOLIVEAU-VALLÉE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Thibault MOURIER	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Clara CHANZY	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Marielle BERKOVICZ	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente

Le secrétaire de séance,  
Vice-Président du Pays Castelroussin  
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin  
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'an deux mil vingt-cinq le 3 décembre à dix-huit heures à DIORS (salle des fêtes de Fourches – 31 rue des Châtaigniers) sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE.

Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé l'ordre du jour de la présente réunion :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 8 octobre 2025
3. Débat d'orientations budgétaires par l'examen du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2026
4. Sollicitation pour une nouvelle ligne de Trésorerie (sous réserve)
5. Projet Alimentaire Territorial : point sur la labellisation de niveau 2 du PAT ; présentation et validation de la convention de partenariat du Réseau des démarches alimentaires de l'Indre
6. Validation de la 12ème opération « voulez-vous planter des haies ? » menée en 2025 dans le cadre de la Trame Verte et Bleue
7. Approbation du plan de financement pour les missions d'animation du site Natura 2000 de la vallée de l'Indre et du PAEC pour les années 2025 et 2026
8. Approbation du plan de financement pour le poste animation-gestion LEADER pour 2026
9. Validation des modalités de fonctionnement de la médecine professionnelle et préventive pour les agents du syndicat avec la Mutualité Sociale Agricole Berry-Touraine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026
10. Point d'information sur l'avancement et la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027
11. Questions diverses / agenda.

#### **Point n°1 : Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que, conformément aux dispositions portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les Collectivités Territoriales et leurs groupements (ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et décret d'application n°2021-1311) depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, le procès-verbal et les délibérations prises lors des Comités Syndicaux doivent être cosignées par un secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A DÉSIGNÉ comme secrétaire de séance Jean PINIER.

#### **Point n° 2 : approbation du procès-verbal du Comité syndical du 8 Octobre 2025**

Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé que le Comité syndical s'était réuni le 8 octobre 2025 à ARGY, le procès-verbal de cette réunion avait été transmis aux membres du Comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ ET A ADOPTÉ le procès-verbal du Comité syndical du 8 octobre 2025.

**(Délibération CS 25-12-01)**

### **Point n° 3 : Débat d'orientations budgétaires par l'examen du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2026**

Monsieur Luc DELLA-VALLE a parcouru oralement, en séance, le Rapport d'Orientations Budgétaires après avoir rappelé que le Débat d'Orientations Budgétaires est l'occasion de faire le point sur la situation actuelle de la structure et de mettre en perspective les orientations fixées au profit du territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Le rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) 2026 du syndicat mixte décline :

- le contexte de la structure,
- une rétrospective des finances et des ressources humaines sur la période 2018-2025,
- une analyse prospective pour l'année 2026.

Ce rapport est exposé aux délégués du Comité syndical au plus tard 10 semaines avant le vote du budget et permet de donner lieu à un débat d'orientation budgétaire. Le Budget Primitif 2026 sera présenté et soumis au vote du prochain Comité syndical qui est prévu le 10 février 2026

#### **I. Contexte**

En application des articles L. 5721-1 à 5722-6 du CGCT, le syndicat mixte ouvert du Pays Castelroussin Val de l'Indre est composé de la Communauté de communes Val de l'Indre-Brenne, de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et du Conseil départemental de l'Indre.

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre, créé le 15 octobre 1996, a pour objet d'élaborer et de mettre en œuvre une politique commune de développement et d'aménagement global et durable de son territoire.

Le syndicat a la vocation d'être un lieu privilégié de réflexion, de concertation et de coordination des initiatives publiques et privées.

Regroupant 26 communes, sa population s'élève à 88 442 habitants au dernier recensement général de la population (INSEE - RGP 2022 - population totale des communes en vigueur au 01/01/2025).

#### **II. Rétrospective 2018-2025**

##### **1. Financière**

Afin d'avoir un recul suffisamment significatif et de pouvoir mener une analyse prospective fine, la rétrospective financière est menée sur la période 2018-2025. Cette période permet de lisser les écarts et variations budgétaires constatées annuellement, due notamment en partie à la période de crise sanitaire du COVID-19. L'évolution du nombre d'agent du syndicat a également influé sur les actions menées.

Enfin 2018 coïncide avec la fin de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, validée en mars de cette année, et le démarrage du précédent Contrat Régional de Solidarité Territoriale, qui mobilise des financements importants pour le syndicat et le territoire et qui s'est terminé en 2024 et dont le nouveau contrat s'est enchaîné en suivant.

Ainsi il est intéressant que l'analyse et le contexte dans lequel s'établit le présent ROB porte sur cette période 2018-2025.

a) L'évolution des budgets votés

Entre 2018 et 2025, en moyenne le budget annuel est de 660 147,51 euros, chiffre détaillé par année comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget 2018	470 969,50 euros	136 210,08 euros	607 179,58 euros
Budget 2019	502 292,60 euros	54 526,66 euros	556 819,26 euros
Budget 2020	449 433,60 euros	30 949,76 euros	480 383,36 euros
Budget 2021	530 008,02 euros	38 941,47 euros	568 949,49 euros
Budget 2022	561 807,00 euros	68 013,03 euros	629 820,03 euros
Budget 2023	609 590,00 euros	97 301,76 euros	706 891,76 euros
Budget 2024	695 019,42 euros	124 200,20 euros	819 219,62 euros
Budget 2025	808 348,43 euros	103 568,58 euros	911 917,01 euros

Pour mémoire, les montants inscrits au budget primitif 2025 étaient les suivants :

- Section de fonctionnement : 808 348,43 euros
- Section d'investissement : 103 568,58 euros

Le budget avait connu une baisse marquée jusqu'en 2020 en raison de la fin des enveloppes inhérentes à la révision du SCoT. Pour mémoire le budget dédié au SCoT sur la période 2014-2018 était le suivant :

SCOT - DEPENSES 2014-2018		
	Montant	TOTAL
Dépenses de fonctionnement	164 579,52 €	
Dépenses d'investissement	234 993,48 €	399 573,42 €
SCOT - RECETTES 2014-2018		
	Montant	TOTAL
Recettes de fonctionnement	110 019,90 €	
Recettes d'investissement	169 191,05 €	279 210,95 €
SCOT : différence DEPENSES / RECETTES		- 120 362,47 €

Depuis 2021 le budget est de nouveau en augmentation, liée à la réalisation d'études et de projets importants pour le Pays (opérations « haies », animation N2000 de la vallée de l'Indre, enchaînement des COT Enr, plusieurs programmes LEADER menés, animation et actions dans le cadre du PAT, nouvelles études en matière de planification écologique...).

Pour l'année 2025, le budget voté comportait les évolutions notables suivantes :

- En dépenses : prise en charge de nouvelles études (îlots de chaleur urbains, pollutions lumineuses, atlas de biodiversité intercommunal, actions nouvelles dans le cadre de la labellisation de niveau 2 du PAT, ...), une hausse modérée des charges du personnel, dont le nombre est resté constant, prenant en compte les évolutions prévisibles en cours d'année pour les agents (changement d'échelon et avancement de grade) ;
- En recettes : nouvelles subventions liées aux études ou missions développées en faveur de la planification écologique (fonds vert), sur l'alimentation (étude stratégique départementale), animation du PAEC et du site Natura 2000 de la vallée de l'Indre, lancement des actions dans le cadre des nouveaux Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale et de l'animation du nouveau Contrat d'Objectif Territorial de développement des Énergies Renouvelables, ...

b) Le recours à une ligne de trésorerie

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre a eu recours entre 2016 et 2020, puis en 2022, à une ligne de trésorerie :

- entre 2016 et 2018, d'un montant de 100 000,00 euros
- en 2019, en 2020 puis en 2022, d'un montant de 150 000,00 euros.

Il n'a pas été nécessaire de souscrire une nouvelle ligne de trésorerie depuis début 2023 grâce à l'amélioration de la situation financière du syndicat. Toutefois cette éventualité reste envisagée en cas de besoin, notamment pour pallier le versement différé de subventions (en particulier européennes). Dans ce cas cette décision sera soumise aux membres du Comité Syndical suite aux consultations effectuées auprès d'organismes bancaires.

A noter que fin 2025, une nouvelle ligne de trésorerie pourrait être sollicitée afin de pallier les retards de versement de subventions.

c) L'évolution des dépenses de fonctionnement

Sur la période 2018-2024, les principales dépenses de fonctionnement sont constituées (en moyenne) :

- à 56,33 % des charges de personnel ;
- à 29,54% des services extérieurs (contrats de prestation, locations immobilières, frais de déplacement, cotisations, publications, etc.);
- à 6,40 % des dotations aux amortissements ;
- à 7,73 % des autres charges de gestion courante (indemnités des élus, subventions de fonctionnement d'associations, fournitures, carburant, électricité, etc.).

En termes d'évolutions significatives :

- les charges de personnel avaient diminué régulièrement jusqu'en 2021, avec la fin de certains contrats à durée déterminée (OCMACS et SCoT) ; depuis 2022 la hausse est consécutive au changement de directeur (arrivé fin 2021), au recrutement d'une nouvelle chargée de mission (depuis fin 2023) ainsi qu'à l'impact des évolutions salariales (hausse des points d'indice, primes, ...)
- la hausse des services extérieurs est consécutive aux actions initiées par le Pays ; actions subventionnées par ailleurs.

d) L'évolution des recettes de fonctionnement

Sur la période 2018-2024, les recettes de fonctionnement sont constituées en moyenne :

- à 44,10 % des contributions des deux EPCI que sont l'Agglomération Châteauroux Métropole et la Communauté de communes Val de l'Indre-Brenne ;
- à 3,09 % de la participation du Conseil départemental (aucune évolution de celle-ci depuis la création du syndicat mixte) ; à noter que des discussions ont été engagées courant 2025 pour une évolution à compter de l'année 2026 (confirmation en attente) ;
- à 33,77 % de fonds de la Région Centre-Val de Loire, de la DREAL ainsi que de la DRAAF ;
- à 9,92 % de fonds européens ;
- à 9,12 % d'autres contributions et produits de services.

La contribution des 2 EPCI s'élevait entre 2020 et 2022 à 2,1041 euros par habitant. Elle a été portée à 2,1763 euros par habitant en 2023 puis à 2,2941 euros par habitant depuis 2024 afin de couvrir les évolutions de l'inflation, des charges et de nouvelles missions assurées par le Pays. A noter que ce montant a été maintenu au même niveau en 2025 et l'objectif est également de ne pas l'augmenter à court terme et, autant que possible, à plus long terme.

Par ailleurs il est intéressant de noter la hausse marquée des autres sources de financement en 2024, ce qui dénote la volonté du syndicat de diversifier ses actions et ainsi les financeurs contribuant à leur mise en œuvre (OFB, agence de l'eau, ADEME, ...).

#### e) L'évolution des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement étaient restées à un niveau peu élevé depuis 2018 du fait de la fin des dépenses générées par l'élaboration du SCoT du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

En 2024 les dépenses se sont élevées au total à 53 498,72 euros, notamment pour permettre la mise en œuvre de nouvelles études identifiées et validées (stratégie économique et lutte contre les îlots de chaleur urbains). Globalement en moyenne les dépenses d'investissement se sont élevées à hauteur de 11 432,85 euros entre 2018 et 2024.

#### f) L'évolution des recettes d'investissement

La variation du montant des dotations, fonds et réserves, provient des recettes en baisse obtenues dans le cadre des documents d'urbanisme suite à la finalisation de l'élaboration du SCoT.

L'amortissement des immobilisations représente en moyenne 26 787,23 euros de recettes par an sur la période 2018-2024.

#### g) L'évolution de l'affectation de résultats 2018-2024

2018		2019		2020		2021	
Fonct	Invest	Fonct	Fonct	Invest	Invest	Fonct	Invest
-38 748,16 €	-50 026,66 €	-37 413,32 €	-16 397,77 €	-43 523,27 €	13 028,21 €	45 471,74 €	40 528,50 €

2022		2023		2024	
Fonct	Invest	Fonct	Invest	Fonct	Invest
-64 036,14 €	25 349,44 €	29 675,42 €	90 644,10 €	97 365,43 €	66 185,88 €

Suite à la recherche d'optimisation budgétaire menée par le syndicat, la situation financière s'est améliorée progressivement et ce, tant en fonctionnement qu'en investissement. Le retard de paiement de certaines subventions peut toutefois occasionner un déficit ponctuel qu'il est parfois difficile d'anticiper. Le résultat négatif en fonctionnement en 2022 montre en effet que la situation financière du Pays reste fragile.

Les résultats positifs permettent d'anticiper le lancement ou le renouvellement des actions validées par les délégués du Comité Syndical.

## 2. Ressources humaines

Le tableau suivant présente l'évolution annuelle des effectifs du syndicat mixte :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'agents au 31/12	5	5	5	5	5	6	6	6
Nombre d'équivalents temps plein	5	5	5	5	5	6	6	6
Nombre de départs effectifs	1	1	0	2	1	1	0	0
Nombre de recrutements externes	0	1	0	2	1	2	0	0

Pour le Pays Castelroussin Val de l'Indre, depuis 2018 la baisse des effectifs correspondait à la fin du contrat à durée déterminée du chargé de mission SCoT. Grâce à des financements obtenus sur le budget du Fonds Vert de l'Etat, complétés par une subvention du CRST, le recrutement d'une nouvelle chargée de mission, en charge de la planification écologique et qui assure également l'animation du PAT, a été rendu possible depuis septembre 2023.

L'effectif du syndicat n'a connu aucun changement au cours des années 2024 et 2025, cette stabilité permettant le lancement d'actions de plus long terme et la poursuite d'une politique en faveur du développement local et des transitions.

Les charges de personnel représentent le principal poste de dépenses de la section de fonctionnement (56,33% sur la période 2018-2024, proportion en baisse à environ 55,3% en 2024 malgré la hausse des dépenses de fonctionnement, celle-ci étant compensée par une hausse des recettes grâce aux subventions obtenues par ailleurs) :

Année	Charges de personnel
CA 2018	228 065,51 euros
CA 2019	216 405,38 euros
CA 2020	213 936,96 euros
CA 2021	210 760,97 euros
CA 2022	230 181,92 euros
CA 2023	252 285,55 euros
CA 2024	298 296,88 euros
CA 2025 *	301 000,00 euros

\* chiffre prévisionnel

La durée hebdomadaire de travail est fixée à 39 heures. Les agents bénéficient de 25 jours de congés annuels et de 22 jours de RTT.

Au 31 décembre 2024, la structure des effectifs du syndicat est de 6 ETP.

La répartition des effectifs par catégorie est de 67 % de catégorie A et 33 % de catégorie C. A titre de comparaison pour l'ensemble de la fonction publique en 2022, la répartition était de 37 % de catégorie A, 17 % de catégorie B et 45 % de catégorie C.

La répartition par sexe était à la même date de 67 % de femmes et 33 % d'hommes.

Au 31/12/2024, l'âge moyen des effectifs était de 42,5 ans.

Enfin au cours de l'année 2024 :

- Dix-neuf journées de formation ont été dénombrées soit en moyenne 3,2 jours par agents
- Aucun jour d'absence pour motif médical concernant les agents du syndicat n'a été recensé.

### III. Analyse prospective pour 2026

Le budget du Pays Castelroussin Val de l'Indre est subordonné aux contraintes suivantes :

- des recettes à maintenir au même niveau, grâce à la mobilisation des subventions nécessaires pour la mise en œuvre des actions prévues, avec l'objectif autant que possible du maintien à niveau constant du taux de cotisation des EPCI afin de limiter la charge pour les intercommunalités et, dans l'attente d'une hausse éventuelle, le maintien de la participation du Conseil départemental sans évolution,
- un décalage calendaire des actions à maîtriser au mieux entre les dépenses réelles et les recettes associées (subventions),
- des délais des autorités de gestion parfois non maîtrisés et qui retardent les paiements de subventions (délai d'instruction allongé, lourdeur administrative, défaut de lisibilité de la date de versement des subventions avec un délai de paiement pouvant atteindre deux ans ou plus).

À noter notamment qu'à ce jour, le Pays attend le versement de 232 841,18 € de subventions (FEADER et Région pour Natura 2000 et LEADER), ceci pour les actions d'animation et gestion pour les années 2023 et 2024.

Pour 2026, le budget adoptera la même ligne de conduite que lors des exercices des années antérieures :

- ajustement optimal des dépenses
- subventionnement systématique des actions portées par le syndicat mixte.

### 1. Les dépenses de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement, les différentes opérations menées par le syndicat mixte qui seront proposées au budget primitif 2026 sont déclinées comme suit :

- Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : poursuite de l'engagement de nouveaux CRST signés à l'échelle des EPCI et de la convention Région-Territoires

Comme le précédent Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) établi à l'échelle du Pays, la convention Région-Territoires a été signée avec la Région Centre Val de Loire pour une durée de 6 ans (2025-2031) et pour un montant global de subvention de 16 282 000 euros pour le territoire. Pour mémoire la négociation a été menée à une échelle plus large, le bassin de vie regroupant Châteauroux Métropole, la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne et la Communauté de Communes d' Eguzon – Argenton – Vallée de la Creuse.

L'année 2025 a permis de faire aboutir les nouveaux CRST qui sont dorénavant signés à l'échelle des EPCI. Ceux-ci intègrent le nouveau cadre d'intervention fixé par la Région. Les nombreux projets proposés et retenus dans les contrats sont dorénavant en cours de mise en œuvre. Le Pays Castelroussin Val de l'Indre bénéficie de la part de la Région de subventions notamment pour assurer l'animation et le suivi du CRST, pour un montant annuel de 35 000 euros, ainsi que pour permettre la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions identifiées.

- SCoT

Le SCoT a été approuvé le 13 mars 2018. En 2024 un bilan du SCoT a été réalisé, conformément à la réglementation, six ans après son adoption. Ce bilan a abouti à la conclusion de ne pas mettre en révision le SCoT et de continuer à en assurer la mise en œuvre dans le cadre réglementaire actuel.

Par ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la loi climat et résilience de 2021 sur le Zéro Artificialisation Nette, une conférence régionale est mise en place à l'échelle de la Région afin de contribuer à établir une territorialisation des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols. Ce travail est pris en compte pour la procédure de modification du SRADDET menée par la Région Centre-Val de Loire. Celle-ci, qui devait aboutir avant fin 2024, a été suspendue dans l'attente d'éventuelles évolutions législatives. Les porteurs de SCoT, dont le Pays Castelroussin Val de l'Indre, seront dans l'obligation d'intégrer les évolutions futures qui devraient en effet impacter à terme le SCoT.

- Trame verte et bleue

Dans le cadre de l'animation du programme d'actions prioritaires de la trame verte et bleue, de nombreuses actions sont engagées et se poursuivront en 2026. Le CRST participe au financement de cette animation, avec une subvention LEADER, les financements actuels permettant cette animation jusque fin 2026. De plus de nouvelles actions seront entreprises en mobilisant principalement les financements fléchés sur le CRST voire d'autres financements mobilisables.

Perspectives 2026 :

- Organisation et mise en œuvre de la 13<sup>ème</sup> année de l'opération « Voulez-vous planter des haies ? » ;
- Poursuite de l'animation du pacte en faveur de la haie : accompagnement au montage technique et financier de projets de plantation pour les agriculteurs ;

- Poursuite sur le territoire de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne, en lien avec les communes de son territoire, de la réalisation de l'Atlas de Biodiversité interCommunal (ABiC) permettant à terme de couvrir l'ensemble du territoire du Pays (suite à la réalisation de l'ABC de Châteauroux Métropole) ;
- Finalisation de l'étude sur les pollutions lumineuses et mise en œuvre, en lien avec les communes, de préconisations proposées sur différents points de conflit identifiés ;
- Accompagnement et incitation des collectivités à mener des projets en faveur de la biodiversité : cours OASIS, gestion intégrée des eaux pluviales, végétalisation, ... ;
- Poursuite du travail engagé sur les espèces végétales invasives : support de communication, appui technique, veille ;
- Lancement d'une démarche en faveur de la restauration de mares, à travers la mise en place d'un appel à projet expérimental en 2026 ;
- Enfin, veille active sur les appels à manifestation d'intérêt et appels à projets, notamment pour rechercher d'autres sources de financement et lancer de nouvelles initiatives.

#### ➤ Natura 2000

Maître d'ouvrage et animateur du site Natura 2000 Vallée de l'Indre, le COPIL et le Pays ont validé, fin 2024, une nouvelle période de 3 ans pour l'animation du site permettant la poursuite de la mise en œuvre des actions du document d'objectifs (DOCOB).

Cela permettra de poursuivre en 2026 le travail d'animation engagé depuis de nombreuses années :

- Suivi des engagements des MAEC ;
- Animation du PAEC 2026 en lien avec les nouveaux enjeux de la PAC ;
- Poursuivre les inventaires du groupe d'espèces d'odonate ; application d'un protocole commun à l'ensemble du site Natura 2000 ;
- Démarchage et accompagnement des propriétaires privés et publics dans la mise en œuvre de contrats Natura 2000 ;
- Initier une réflexion pour une mise à jour de la Charte ;
- Poursuivre la mise à jour du document d'objectifs (DOCOB) ;
- Rencontres avec les collectivités territoriales concernées par le périmètre Natura 2000 : politique Natura 2000, enjeux, leviers d'actions, relais sur le territoire d'intervention ;
- Mise en œuvre et finalisation du projet PNA (Plan National d'Actions) avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne par la réalisation des travaux de restauration déterminés et validés à l'échelle de la Vallée de l'Indre ;
- Mise en œuvre de nouvelles actions de communication pour renforcer la connaissance du site Natura 2000 et des actions qui y sont menées.

#### ➤ COT Enr

Le deuxième contrat d'objectif territorial centre et nord Indre s'est terminé courant 2025 avec des résultats très satisfaisants, un troisième contrat a été engagé afin de poursuivre la dynamique. Celui-ci permet d'accompagner le développement des énergies renouvelables thermiques (biomasse, géothermie et solaire). Il est porté conjointement par le Pays de Valençay en Berry et le Pays Castelroussin Val de l'Indre, et portera sur une durée de quatre ans.

Les objectifs du contrat sur cette durée et à l'échelle des deux Pays visent à la réalisation d'au moins 10 projets (dont 20 % autre que la biomasse) et de 5 976 MWH d'énergie renouvelable.

Pour l'animation du contrat, les Pays sont financés par l'ADEME sur une base fixe, avec une part variable calculée à l'issue de la durée du COT et fonction des résultats finaux. La subvention pour cette ingénierie et ainsi répartie en fonction des projets engagés par l'ADEME sur le territoire des deux Pays.

### ➤ LEADER

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre anime et gère, avec le Pays de Valençay en Berry, un programme LEADER dans le cadre de la programmation du FEADER 2023-2027. La Région Centre-Val de Loire, autorité de gestion, a affecté au territoire du Groupe d'Action Locale (GAL) une enveloppe globale de 1 423 000 euros.

Les moyens dédiés à l'animation et la gestion du programme LEADER ont permis d'assurer le recrutement d'un chargé de mission pour chacun des Pays. Malgré deux premières années de montée en puissance « bridée » due au retard de mise à disposition des outils d'instruction et de pilotage du programme par la Région, de nombreux projets ont été accompagnés. La fin d'année 2025 et surtout l'année 2026 vont permettre d'accélérer la mise en œuvre du programme. Il s'agira d'assurer le financement des projets retenus à travers les différents appels à projet, dont la 1<sup>ère</sup> phase a été menée en 2023-2024 et dont la poursuite a été validée dès mars 2025 dans le cadre d'une 2<sup>ème</sup> phase d'appels à projet en cours jusqu'au 31 décembre 2027.

### ➤ Projet alimentaire territorial (PAT)

Le PAT Castelroussin est labellisé de niveau 1 depuis septembre 2021, et a bénéficié d'une prolongation d'une année supplémentaire jusqu'en septembre 2025. Cela a permis de consolider le dossier de candidature au niveau 2, celui-ci a été déposé le 25/07/2025 auprès des services de l'Etat compétents (DRAAF Centre Val de Loire), puis complété suite au comité de pilotage du PAT organisé le 12 septembre 2025.

En parallèle le Pays a candidaté fin septembre 2025 à l'appel à candidatures « Soutien à la structuration des PAT de niveau 2 » pour 3 ans, destiné à financer le poste de chargé de mission et des actions du PAT parmi lesquelles :

- Des formations pour les élus et les techniciens en charge des thématiques liées au PAT, à fortiori les personnels de cuisine de la restauration collective ;
- Des évènements comme des rencontres entre producteurs locaux et restauration collective et/ou commerciale, ... ;
- Des ateliers de sensibilisation à l'alimentation saine et durable auprès du grand public ;
- Enfin, la structuration de l'expérimentation « alternative complémentaire à l'aide alimentaire, pour une alimentation locale, de qualité et choisie pour toutes et tous » coordonnée par le CPIE Brenne-Berry depuis 2023 et jusqu'à la fin de l'année 2025.

La perspective qui se dessine en 2026 est la structuration du collectif en association, afin d'ouvrir un lieu multi-activités, dont une épicerie sociale et solidaire qui sera approvisionnée par des producteurs, artisans et commerçants locaux, via un conventionnement qui fixera les critères de qualité des produits qui seront distribués.

Enfin, la coopération inter-PAT effective entre les 6 démarches alimentaires de l'Indre depuis 2022, s'est concrétisée entre 2024 et 2025 par la réalisation de l'Etude stratégique de relocalisation du système agroalimentaire départemental de l'Indre portée par le Pays Castelroussin Val de l'Indre, dont les livrables ont été remis le 25/07/2025. La poursuite de cette coopération va être cadrée par l'intermédiaire d'une convention partenariale validée fin 2025. La mise en œuvre d'actions communes va s'enclencher à compter de 2026.

### ➤ Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE)

Le CRTE du territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre a été signé le 6 décembre 2021. Bâti sous la forme d'un projet de territoire, le CRTE s'articule autour des trois grandes orientations suivantes :

1. renforcer l'attractivité économique du territoire, en phase avec les grandes transitions
2. faire de la transition écologique un levier de développement pour le territoire
3. renforcer la qualité de vie pour tous les habitants.

Il porte sur une durée de six ans et a permis d'intégrer dans sa première phase 131 projets portés par les collectivités du territoire en cohérence avec les orientations. Le coût total des actions et

projets inscrits dans le CRTE s'élevait à plus de 126 millions d'euros. La mise en œuvre du contrat est accompagnée par le Pays. Après plusieurs années de mise en œuvre, il s'agira d'établir un bilan du CRTE et de faire évoluer celui-ci courant 2026, en concordance avec les évolutions fixées par l'Etat et les stratégies départementales et régionales mises en place dans la cadre de la stratégie climat 36 et de la COP régionale lancée fin 2023 par l'Etat et la Région, permettant in fine d'accompagner les collectivités locales pour la concrétisation des programmes d'actions post-électorales.

➤ **Mise en œuvre de l'animation de la planification écologique (APE)**

Grâce au financement du Fonds Vert, une animation de la planification écologique portée par le Pays Castelroussin Val de l'Indre a été mise en place sur le territoire. Cette mission vise, en cohérence avec la mise en œuvre du CRTE, à assurer le suivi des actions partagées sur le territoire dans les domaines d'intervention du Fonds Vert (renaturation, planification énergétique, mobilité durable, stratégie nationale biodiversité, ...).

Pour cela le Pays se voit doter de moyens supplémentaires en ingénierie afin de :

- Assurer le pilotage de projets à enjeux en matière de planification écologique ou énergétique, en appui des communes ou intercommunalités du territoire,
- Accompagner les communes volontaires dans l'élaboration des plans de financement de leurs projets et le montage de leurs dossiers de subvention et assurer leur intégration aux politiques contractuelles,
- Assurer une veille sur les outils financiers (appels à projet, politique contractuelle, ...) pour l'ensemble des projets du territoire, visant à optimiser les plans de financement croisés des projets des communes et intercommunalités.

En 2026 le Pays continuera à mobiliser ses moyens d'intervention en appui en ingénierie afin que les actions et projets initiés s'inscrivent en cohérence avec la planification écologique sur le territoire.

➤ **Conseil de développement Castelroussin Val de l'Indre**

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre accompagne le Conseil de Développement Castelroussin Val de l'Indre dans ses missions. La composition du Conseil de Développement a été renouvelée mi-2025 et Philippe Guillot a vu son mandat de président renouvelé pour une nouvelle période de trois ans.

Chaque année une enveloppe financière est maintenue pour le paiement de la cotisation auprès de la coordination nationale des conseils de développement et, si besoin, pour la contribution à l'organisation de nouveaux projets et la participation à des frais divers (déplacements notamment) en fonction d'actions ou initiatives qui pourraient être initiées au cours de l'année par les membres du Conseil de Développement.

➤ **Actions spécifiques prévues en 2026 dans le cadre des 30 ans du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre**

Accueil du Congrès Annuel des Pôles Territoriaux et des Pays :

Le Pays accueillera les 24 et 25 septembre 2026 le Congrès Annuel des pôles territoriaux et des Pays. Après Bordeaux, Nancy, Dijon et La Rochelle, il s'agira de la 5ème édition qui se tiendra donc à Châteauroux. Le Congrès Annuel des pôles territoriaux et des Pays représente le temps fort des élus et acteurs du développement local et des transitions, réunis pour échanger, participer et contribuer aux enjeux des territoires ruraux.

Ce grand évènement, qui se déroulera dans les locaux de la Cité du Numérique à Châteauroux, et dans d'autres salles proches dans le quartier Balsan, doit réunir environ 400 élus et partenaires venus de toute la France.

Le calendrier, environ six mois après les élections municipales en 2026, permettra également aux élus, anciens et nouveaux, de s'approprier les sujets portés actuellement et prévus dans les prochaines années par les Pays et PETR de France, et notamment le Pays Castelroussin Val de l'Indre au niveau local.

Le budget du Congrès sera géré par l'ANPP (Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays). L'équipe du Pays apportera, en lien avec la ville de Châteauroux et les autres partenaires locaux (office de tourisme, collectivités territoriales, ...), un soutien appuyé pour l'organisation de cette manifestation d'envergure nationale.

Réalisation d'un jeu de société Bordier à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre :

Le jury réuni nationalement le 8 juillet 2025 a retenu le dossier de candidature du Pays Castelroussin Val de l'Indre. Dès l'annonce, le Pays Castelroussin Val de l'Indre et les éditions Bordier ont convenu que la livraison et le lancement de la commercialisation des Jeux Bordier du Pays coïncide avec l'accueil par le Pays Castelroussin Val de l'Indre, les 24 et 25 septembre 2026 à Châteauroux, du Congrès Annuel.

Le jeu sera édité à 3000 exemplaires (réimpression possible en cas de succès). Concernant la commercialisation, 4 canaux sont prévus : collectivités (communes principalement) ; professionnels du tourisme ; commerces (grandes enseignes et petits commerces de proximité) ; monde économique (entreprises locales).

Le prix de vente envisagé serait de 22 € (grand Public) et si possible de 10 € pour le public scolaire. Le budget prévisionnel est de 48 000 €HT, avec des recettes attendues issues du programme LEADER (32 000 €) et des cofinancements publics sollicités.

#### ➤ Charges de personnel

L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice 2026 s'articulera autour :

- du maintien des effectifs au niveau actuel (6 ETP) ;
- d'une augmentation contenue des charges de personnel en fonction des évolutions salariales possibles en cours d'année pour les agents (changement d'échelon et avancement de grade) ;
- d'une possible hausse du point d'indice pour prendre en compte l'inflation.

La part des charges de personnel, qui représentent le principal poste de dépenses de la section de fonctionnement, s'établissait à 56,33% sur la période 2018-2024. Elle devrait connaître une baisse prévisionnelle pour l'année 2026 pour s'établir en proportion à environ 50 - 52 %.

Prospective et estimation des principales dépenses de fonctionnement :

- Charges de personnel : 325 000 euros
- Indemnités des élus : 22 800 euros
- Actions TVB – ABiC CCVIB : 89 800 euros
- Autres actions TVB (AAP "haies", "mares", ...) : 47 400 euros
- Prestations pour l'animation Natura 2000 et le PAEC vallée de l'Indre : 66 000 euros
- Animation et actions du PAT : 50 000 euros
- Dépenses courantes de fonctionnement : 19 600 euros
- Location immobilière (y/c TF) : 18 800 euros
- Dotations aux amortissements : 35 600 euros
- Divers : 5 000 euros

Total (arrondi) : 680 000 euros

## 2. Les recettes de fonctionnement :

Conformément à la décision prise lors du Bureau Syndical du 17 septembre 2025, il n'est pas prévu d'évolution de la contribution des EPCI pour 2026. Celle-ci se maintiendra donc à hauteur de 2,2941 €/habitant.

La contribution globale pour 2026 sera donc similaire à celle fixée en 2024 et 2025, soit 204 466,25 euros, répartie par EPCI comme suit :

- Châteauroux Métropole : 173 004,96 €,
- Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne : 31 461,29 €.

Dans l'attente d'une décision espérée d'une hausse de la contribution du Conseil Départemental, le montant prévu pour 2026 reste dans un premier temps identique à celui des années précédentes (13 340 €).

Prospective et estimation des principales recettes de fonctionnement :

- EPCI : 204 466 euros
- Conseil départemental : 13 340 euros
- Fonds LEADER (animation 2025) : 43 303 euros
- Fonds LEADER (autres actions 2024-2025) : 4 965 euros
- FEADER et Région CVL
  - (animation Natura 2000 - PAEC 2025) : 106 000 euros
- DRAAF (pacte en faveur de la haie) : 5 700 euros
- DRAAF / AAP (MASA) – actions du PAT : 28 000 euros
- Autres financeurs / actions du PAT : 22 000 euros
- Région Centre-Val de Loire : 53 350 euros
  - (animation CRST, animation et actions TVB et PAT, diverses études)
- ADEME (COT EnR) : 10 360 euros
- Fonds Vert (animation planif écologique) : 28 380 euros
- Fonds Vert et AELB (projet PNA) : 32 400 euros
- Communes CCVIB (ABiC) : 6 950 euros
- Subventions ou ventes / Jeux Bordier : 48 000 euros
- Autres participations (bénéficiaires TVB,...) : 3 000 euros
- Autres recettes (loyer A3P, communication,...) : 4 200 euros
- Affectation du résultat 2025 (prévisionnel) : 65 600 euros
  - (ou ligne de trésorerie)

Total (arrondi) : 680 000 euros

## 3. L'investissement

En termes d'investissement, le budget sera impacté par l'élaboration des Jeux Bordier d'une part (dont les ventes viendront compenser intégralement le reste à charge du Pays). D'autre part l'étude sur les pollutions lumineuses, dont la 2<sup>ème</sup> phase prendra fin début 2026, émergera également en investissement. Le reste des dépenses restera modéré et adapté à la structure :

- En dépenses, les lignes identifiées sont ainsi les suivantes :
  - L'élaboration et la mise en œuvre des Jeux Bordier, pour un cout fixé à 48 000 €HT, soit 57 600 €TTC ;
  - Le solde de l'étude sur les pollutions lumineuses, pour un montant de 27 060 € ;

- Les autres dépenses suivantes :
  - Diverses immobilisations corporelles (matériel informatique, mobilier, panneaux du GR 46, etc.) ;
  - Le matériel informatique, logiciels et licences ;
  - Le cas échéant, le financement d'autres études stratégiques ayant vocation à accompagner les collectivités du territoire pour engager des projets d'aménagement, notamment en lien avec la planification écologique et énergétique, ou si nécessaire le lancement d'études préalables en vue de futures évolutions du SCoT.
- En recettes, les prévisions s'articuleront autour :
  - du FCTVA ;
  - de l'amortissement des immobilisations.

Telles sont les orientations budgétaires que le syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre s'est fixé pour l'exercice budgétaire 2026.

Le Président a précisé que le ROB avait été préalablement présenté et validé par les membres du Bureau Syndical le 18 novembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ les dispositions proposées dans le Rapport d'orientations Budgétaires 2026,
- A DEMANDÉ au Président de préparer le budget Primitif 2026.

**(Délibération CS 25-12-02)**

#### **Point n°4 : Sollicitation pour une nouvelle ligne de Trésorerie**

Monsieur Luc DELLA-VALLE informe les membres du Comité Syndical qu'afin d'éviter tous retards de paiements, le Pays Castelroussin Val de l'Indre doit préparer une ligne de trésorerie afin de pallier les retards de versement de subventions.

Lors de la réunion du bureau syndical du 18 novembre 2025, l'ensemble des membres a validé la sollicitation pour une nouvelle ligne de trésorerie (dans l'attente du versement des subventions attendues). Celle-ci ne sera réellement mobilisée qu'en cas de besoin avéré.

Pour mémoire, le Pays Castelroussin Val de l'Indre a eu recours entre 2016 et 2020, puis en 2022, à une ligne de trésorerie :

- entre 2016 et 2018, d'un montant de 100 000,00 euros
- en 2019, en 2020 puis en 2022, d'un montant de 150 000,00 euros.

Il n'a pas été nécessaire de souscrire une nouvelle ligne de trésorerie depuis début 2023 grâce à l'amélioration de la situation financière du syndicat. Toutefois cette éventualité reste envisagée en cas de besoin, notamment pour pallier le versement différé de subventions (en particulier européennes).

Monsieur Christophe AUFRERE a présenté les résultats de la consultation effectuée auprès de quatre organismes bancaires. Trois organismes consultés ont répondu conformément à la demande du syndicat pour une ligne de trésorerie fixée à 200 000,00 € (Crédit mutuel, Crédit Agricole et Caisse d'Epargne). L'offre du quatrième établissement consulté, la Banque Postale, ne répond pas à la demande formulée.

Après analyse, c'est l'offre du Crédit Agricole qui apparaît la mieux-disante.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ le choix du Crédit Agricole présentant l'offre la mieux-disante pour ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 200 000,00 €,
- A AUTORISÉ le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place et à l'utilisation de cette ligne de trésorerie.

**(Délibération CS 25-12-03)**

**Point n°5 : Projet Alimentaire Territorial : point sur la labellisation de niveau 2 du PAT ; présentation et validation de la convention de partenariat du Réseau des démarches alimentaires de l'Indre**

Monsieur Michel GEORJON effectue un point sur les principales actualités du Projet Alimentaire de Territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

En premier lieu il rappelle que, suite à la demande de labellisation de niveau 2 du PAT, la réunion du comité de sélection s'est tenue le 30 octobre 2025. La DRAAF Centre Val de Loire, en charge de l'instruction des dossiers, a informé le Pays de l'acceptation de l'ensemble des dossiers déposés, à savoir :

- le dossier de demande de labellisation de niveau 2, pour une durée de cinq ans ;
- le dossier de demande de subvention au titre de l'appel à candidature du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire pour la structuration des PAT de niveau 2, pour un montant de 111 750 € et pour une durée de trois ans ;
- le dossier de demande de subvention au titre de l'appel à projet régional pour la généralisation des actions de sensibilisation à l'alimentation durable dans les établissements scolaires, pour un montant de 29 650 € et également pour une durée de trois ans.

Une communication auprès de la presse locale est prévue dès réception de la convention traduisant ce résultat. Monsieur Michel GEORJON a remercié Clara CHANZY, en charge du PAT, pour la qualité du travail effectué et l'équipe technique du Pays pour son implication dans ce dossier.

En second lieu, Monsieur Michel GEORJON a rappelé qu'une étude départementale sur la relocalisation des filières agro-alimentaires a été réalisée en 2024-2025 en coopération avec tous les territoires de l'Indre couverts par un Projet Alimentaire Territorial (PAT). A la suite de ce diagnostic, la volonté de continuer la coopération entre territoires a émergé, et donc la nécessité de créer une gouvernance dédiée.

La convention présentée a vocation à formaliser cette coopération, dans l'objectif de relocaliser le système agro-alimentaire départemental de l'Indre. Sont membres de la convention de partenariat les 6 structures suivantes :

- La Communauté de Communes Éguzon-Argenton Vallée de la Creuse,
- Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Brenne,
- Le Syndicat Mixte du Pays de la Châtre en Berry,
- Le Syndicat Mixte du Pays d'Issoudun et Champagne Berrichonne,
- Le Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry,
- Le Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Cette convention, transmise préalablement à la présente réunion, fixe la gouvernance de travail et vise à permettre de travailler ensemble et en concertation à l'échelle du département de l'Indre entre l'ensemble des porteurs de PAT et les autres partenaires concernés.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ la convention de partenariat du réseau des démarches alimentaires de l'Indre,
- A AUTORISÉ le Président du Pays Castelroussin Val de l'Indre à signer la convention de partenariat du réseau des démarches alimentaires de l'Indre,
- A DESIGNÉ Michel GEORJON, titulaire, et Luc DELLA-VALLE, suppléant, afin de représenter le Pays Castelroussin Val de l'Indre au sein du Comité de Pilotage.

**(Délibération CS 25-12-04)**

#### **Point n°6 : Validation de la 12<sup>ème</sup> opération « voulez-vous planter des haies ? » menée en 2025 dans le cadre de la Trame Verte et Bleue**

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle le déroulement du 12<sup>ème</sup> appel à candidatures dans le cadre de l'opération « voulez-vous planter des haies ? » lancé le 5 mars 2025. Les agriculteurs, associations, entreprises, particuliers et collectivités territoriales intéressés avaient jusqu'au 5 avril 2025 pour déposer une candidature auprès du Pays.

À l'échéance de cette démarche, sept candidatures recevables ont été reçues. Il s'agit des trois communes et quatre agriculteurs suivants :

- Commune de Montierchaume
- Commune de Mâron
- Commune de Coings
- SCEA Boislarge (Déols)
- EARL LA MENIGAUDERIE (Villedieu/Indre)
- EARL FORGES (La Chapelle-Orthemale)
- T. PERICAT (Buzançais).

Dorénavant les plans de financement pour la mise en œuvre des opérations « voulez-vous planter des haies ? » sont scindés par territoire d'EPCI, les financements mobilisés étant inscrits sur chacun des CRST de Châteauroux Métropole d'une part et de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne d'autre part.

Madame Elodie JOLIVEAU-VALLEE a présenté les projets des communes de Montierchaume, de Mâron et de Coings et celui de l'agriculteur à Villedieu/Indre, tels qu'ils ont été élaborés et validés avec chacun des porteurs de projet.

Ainsi le plan de financement de l'opération « voulez-vous planter des haies ? » sur le territoire de Châteauroux Métropole est présenté comme suit :

Nature dépense	€ HT	€ TTC	Nature recette	Montant €
Plants (TVA 5,50 %)	4 725,21 €	4 985,09 €		
• Projet Mâron	215,72 €	227,58 €	Région CRST	
• Projet SCEA Boislarge (Déols)	146,97 €	155,05 €	(80 %) / Plants –	
• Projet Coings	687,33 €	725,13 €	fournitures –	
• Projet Montierchaume	3 675,19 €	3 877,33 €	travaux	22 700,00 €

Plants (TVA 10 %)	188,64 €	207,50 €	Bénéficiaires (20%) / Plants – fournitures – travaux	5 662,30 €
• Projet Montierchaume	188,64 €	207,50 €		
Fournitures et travaux de préparation et de mise en place (TVA 20%)	19 288,62 €	23 141,34 €	Bénéficiaires (20%) / Conseils et montage technique	5 696,31 €
• Projet Mâron	598,27 €	712,92 €		
• Projet SCEA Boislarge (Déols)	89,70 €	107,64 €		
• Projet Coings	246,29 €	295,55 €		
• Projet Montierchaume	18 354,36 €	22 025,23 €		
Frais de transport/livraison (TVA 20 %)	123,00 €	147,60 €		5 696,31 €
• Projet Mâron	63,00 €	75,60 €		
• Projet SCEA Boislarge (Déols)	10,00 €	12,00 €		
• Projet Coings	50,00 €	60,00 €		
Appui montage administratif et technique (régie) pour tous les projets	5 696,31 €	5 696,31 €	Pays (autofinancement)	119,23 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 021,78 €</b>	<b>34 177,84 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>34 177,84 €</b>

Le plan de financement de l'opération « voulez-vous planter des haies ? » sur le territoire de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne est également présenté comme suit :

Nature dépense	€ HT	€ TTC	Nature recette	Montant €
Plants (TVA 5,50 %)	2 094,70 €	2 209,91 €	Région CRST (80%) / Plants – fournitures – travaux	6 700,00 €
• Projet EARL LA MENIGAUDERIE (Villedieu/Indre)	1 305,83 €	1 377,65 €		
• Projet EARL FORGES (La Chapelle-Orthemale)	780,88 €	823,83 €		
• Projet T. PERICAT (Buzançais)	7,99 €	8,43 €		
Fournitures et travaux de préparation et de mise en place (TVA 20%)	3 476,89 €	4 172,28 €	Bénéficiaires (20%) / Plants – fournitures – travaux	1 327,80 €
• Projet EARL LA MENIGAUDERIE	2 972,09 €	3 566,51 €		
• Projet EARL FORGES	489,85 €	587,82 €		
• Projet T. PERICAT	14,95 €	17,95 €		
Frais de transport/livraison (TVA 20 %)	246,00 €	295,20 €	Pays (autofinancement)	449,59 €
• Projet EARL LA MENIGAUDERIE	186,00 €	223,20 €		
• Projet EARL FORGES	50,00 €	60,00 €		
• Projet T. PERICAT	10,00 €	12,00 €		
Formation entretien et gestion durable du bocage (Lieu identifié : Buzançais)	1 800,00 €	1 800,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>7 617,59 €</b>	<b>8 477,39 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 477,39 €</b>

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ les plans de financement établis dans le cadre de la 12<sup>ème</sup> opération « voulez-vous planter des haies ? »
- A AUTORISÉ le Président à solliciter les subventions régionales sur le nouveau cadre d'intervention n°4 des CRST « opérations collectives de plantations d'arbres et/ou de haie », à hauteur de 22 700,00 euros sur le CRST de Châteauroux Métropole et de 6 700 euros de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne.

**(Délibération CS 25-12-05)**

**Point n°7 : Approbation du plan de financement pour les missions d'animation du site Natura 2000 de la vallée de l'Indre et du PAEC pour les années 2025 et 2026**

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que l'animation du site Natura 2000 Vallée de l'Indre est portée par le Pays Castelroussin Val de l'Indre depuis le 5 octobre 2018. Après six ans d'animation du site, le COPIL Natura 2000 du 15 octobre 2024 a validé le renouvellement par le Pays Castelroussin Val de l'Indre de l'animation, pour une nouvelle période de trois ans, portant sur les années 2025 à 2027.

Pour les années 2025 et 2026, le plan de financement des missions d'animation du site Natura 2000 de la vallée de l'Indre et du PAEC est évalué sur la base de 65% du temps dédié à ces missions par la chargée de mission environnement.

De plus comme les années précédentes, la chargée de communication du Pays est affectée à 25% du temps sur les actions de communication pour l'animation du site Natura 2000.

Pour mémoire, le montant nécessaire pour permettre d'animer la site Natura 2000 et le PAEC pour l'année 2025, tel qu'il avait été évalué et validé par le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre pour l'année 2025, s'élevait à 130 996 €. Or le montant affecté par la Région Centre Val de Loire, suite à l'instruction de la demande de subvention déposée par le Pays et plusieurs échanges avec le service instructeur, a été augmenté mais pas à la hauteur du montant sollicité : en effet, l'assiette de subvention pour l'animation 2025 a été augmenté de 93 492,13 € à 106 843,63 €. Il manque donc environ 24 000 € sur l'année 2025.

La Région a toutefois accepté d'intégrer la différence entre le montant sollicité et l'assiette définitive accordée pour 2025, équivalent à une partie de l'animation de l'année 2025 assurée en régie (du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2025), sur la nouvelle demande de subvention pour l'animation du site Natura 2000 pour les années 2025 et 2026.

Monsieur Christophe AUFRERE a tenu à remercier les agents du service instructeur du FEADER de la Région pour leur accompagnement dans le suivi de ce dossier et la solution trouvée en concertation.

En conséquence le plan de financement correspondant est le suivant, plafonné à hauteur de l'assiette de subvention fixée par la Région Centre Val de Loire, soit 122 455,37 € :

Intitulé dépense	Nature dépense	Montant € TTC	Nature recette	Montant €
Animation site Natura 2000 Période du 1 <sup>er</sup> juin au 31 décembre 2025	Régie	17 390,83 €	FEADER (60 %)	73 473,22 €
Communication site Natura 2000 Période du 1 <sup>er</sup> juin au 31 décembre 2025	Régie	6 623,65 €		
Animation PAEC 2026 Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026	Prestation	35 140,00 €		
Suivis naturalistes Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026	Prestation	20 020,00 €	Région CVL (40%)	48 982,15 €
Animation site Natura 2000 Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026	Régie	31 880,30 €		
Communication site Natura 2000 Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026	Régie	11 400,59 €		
	<b>TOTAL</b>	<b>122 455,37 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>122 455,37 €</b>

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ le plan de financement de l'animation du site Natura 2000 Vallée de l'Indre et de l'animation du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) pour les années 2025 et 2026,
- A AUTORISÉ le Président à solliciter des subventions auprès de la Région Centre Val de Loire et du FEADER, conformément au plan de financement, et de signer tous les actes afférents ainsi que les éventuelles consultations publiques et ce, pour répondre aux missions confiées.

(Délibération CS 25-12-06)

**Point n°8 : Approbation du plan de financement pour le poste animation-gestion LEADER pour 2026**

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que conformément à la décision prise lors du Comité Syndical du 02 octobre 2023, Thibault MOURIER est affecté à 100% sur les missions d'animation-gestion LEADER depuis le 15 septembre 2023.

Le plan de financement proposé pour l'année 2026 correspond à ce temps de travail de 1 ETP pour le poste animation-gestion LEADER au titre de la programmation 2023-2027. Il prend également en compte les modalités de calcul de l'animation-gestion fixée par la Région Centre-Val de Loire, autorité de gestion, basée sur un cout horaire de 29,29 euros.

En cohérence le plan de financement proposé est donc le suivant :

Dépenses	Montant € TTC	FEADER - LEADER	Autofinancement Pays
- salaire brut + charges patronales du chargé de mission : 1607*29,29 = 47 069,03 €			
- 1 ETP - couts indirects 15%	47 069,03 € 7 060,35 €	80 %	20 %
Total de dépenses éligibles	54 129,38 €	43 303,50 €	10 825,88 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ le plan de financement du poste animation-gestion LEADER pour 2026 au titre de la programmation 2023-2027,
- A AUTORISÉ le Président à solliciter le FEADER sur la mesure 23 à hauteur de 80 % soit 43 303,50 €.

(Délibération CS 25-12-07)

**Point n°9 : Validation des modalités de fonctionnement de la médecine professionnelle et préventive pour les agents du syndicat avec la Mutualité Sociale Agricole Berry-Touraine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026**

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que par courrier en date du 9 décembre 2024, le Pays Castelroussin Val de l'Indre a sollicité la Mutualité Sociale Agricole Berry-Touraine pour assurer la continuité du suivi médical des agents de la collectivité (au nombre de six à ce jour).

En date du 20 juin 2025, le Pays Castelroussin Val de l'Indre a reçu une première proposition de convention de la part de la MSA Berry-Touraine qui a ensuite fait l'objet de plusieurs échanges entre les deux parties.

En conclusion de ces échanges, afin d'assurer la surveillance médicale des agents de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, une nouvelle convention pour une durée de trois ans, au prix tarifaire par agent de 98,00€, a été établie. Cette convention a été transmise aux membres du Comité Syndical préalablement à la présente réunion.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ les modalités de fonctionnement de la médecine professionnelle et préventive pour les agents du syndicat avec la Mutualité Sociale Agricole Berry-Touraine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- A AUTORISÉ le Président à signer cette nouvelle convention pour la médecine professionnelle et préventive entre le Pays Castelroussin Val de l'Indre et la MSA Berry-Touraine.

**(Délibération CS 25-12-08)**

#### **Point n°10 : Point d'information sur l'avancement et la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027**

Monsieur Thibault MOURIER effectue une présentation de l'avancement et la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027. Il rappelle en préambule que l'enveloppe financière globale du programme LEADER pour la durée des cinq ans (période de 2023 à 2027) s'élève à 1 423 000 € pour l'ensemble du territoire du GAL (Groupe d'actions local) comprenant les Pays Castelroussin Val de l'Indre et de Valençay en Berry.

Le programme comporte cinq fiches-actions et globalement à ce jour, plus de 40 porteurs de projet ont été accompagnés depuis 2023, ayant permis d'aboutir à un accord de financement pour 29 projets.

Une première vague d'Appels à Projets du programme LEADER a débuté fin octobre 2023 et s'est achevée le 31 décembre 2024. La deuxième vague a, quant à elle, démarré dans le cadre du séminaire LEADER du 19 mars 2025.

Décomposés par fiche-action, les dossiers avec avis favorables concernent les axes suivants :

- 14 projets (8 projets lors de la 1<sup>ère</sup> phase, 6 projets lors de la 2<sup>ème</sup> phase) sur l'axe « Développer des services à la population et contribuer à un territoire inclusif en milieu rural » ;
- 10 projets (7 projets lors de la 1<sup>ère</sup> phase, 3 projets lors de la 2<sup>ème</sup> phase) sur l'axe « Renforcer une politique économique locale basée sur les spécificités du territoire » ;
- 5 projets (3 projets lors de la 1<sup>ère</sup> phase, 2 projets lors de la 2<sup>ème</sup> phase) sur l'axe « Préparer le territoire aux enjeux climatiques de demain ».

Pour être complet, il faut rappeler qu'une fiche-action spécifique a été lancée dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> phase d'appel à projet pour permettre le financement de projets de coopération. Aucun dossier n'a été financé à ce jour.

Monsieur Thibault MOURIER rappelle que le programme LEADER se poursuit jusqu'en 2027 et que des crédits sont encore disponibles sur chaque fiche-action, avec les montants suivants :

- Développer des services à la population et contribuer à un territoire inclusif en milieu rural : environ 78 k€ ;
- Renforcer une politique économique locale basée sur les spécificités du territoire : environ 128 k€ ;
- Préparer le territoire aux enjeux climatiques de demain : environ 281 k€ ;
- Coopération : environ 71 k€.

Une fongibilité entre fiche-action sera également possible en fin de programme si cela s'avère nécessaire.

En conclusion, les perspectives planifiées pour 2026 sont les suivantes :

- Ouverture totale de la plate-forme d'instruction des demandes d'aide afin de pouvoir entamer le conventionnement des dossiers et les premiers paiements en janvier 2026
- 2 ETP sont consacrés à la gestion de la programmation LEADER en 2026 afin d'anticiper les demandes de paiement en attente tout en continuant l'animation du programme
- La recomposition du comité de programmation LEADER est prévue suite aux élections.

Monsieur Luc DELLA-VALLE remercie monsieur Thibault MOURIER pour cette présentation détaillée et la qualité du travail effectué sur ce dossier complexe.

Le comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre a pris acte de ce point d'information sur l'avancement et la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027.

#### **Point n° 11 : Questions diverses / agenda**

Monsieur Luc DELLA-VALLE informe les membres du Comité Syndical des dates des prochaines réunions des instances du Pays Castelroussin Val de l'Indre :

- Bureau syndical (pour les membres désignés) : mercredi 21 janvier 2026 à 18h00 (salle de réunion du Pays).
- Comité Syndical : mardi 10 février 2026 à 18h00 (Saint-Lactencin– salle des fêtes).

Le Comité Syndical :

- A PRIS ACTE de l'ensemble des informations communiquées.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Luc DELLA-VALLE a remercié Monsieur Christian BARON, Maire de DIORS ainsi que Monsieur Philippe DEVAULT, adjoint, pour l'accueil du Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre à la salle des fêtes de la commune.

La séance a été levée à 19h15.